Parvenir à l'indépendance économique des femmes par l'entrepreneuriat et l'emploi indépendant

2021/2080(INI) - 07/04/2022 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des droits de la femme et de l'égalité des genres a adopté un rapport d'initiative de Pernille WEISS (PPE, DK) sur la réalisation de l'indépendance économique des femmes par l'entrepreneuriat et le travail indépendant.

L'esprit d'entreprise et le travail indépendant jouent un rôle important dans la création d'emplois, l'innovation et la croissance pour renforcer la compétitivité de l'UE. Malheureusement, les femmes restent largement sous-représentées parmi les entrepreneurs. Elles représentent 52% de la population européenne totale, mais seulement **34,4% des travailleurs indépendants de l'UE et 30% des créateurs d'entreprise** . En outre, moins de 8% des PDG de grandes entreprises sont des femmes.

L'indépendance et l'autonomisation économiques des femmes sont essentielles à la réalisation des droits des femmes et de l'égalité des sexes. Elles comprennent la capacité de participer de manière égale aux marchés du travail, l'accès aux ressources productives et leur contrôle, ainsi qu'une participation significative à la prise de décision économique à tous les niveaux. Les femmes entrepreneurs et les femmes indépendantes sont une source sous-exploitée de croissance économique durable, de création d'emplois et de potentiel d'innovation.

Promouvoir l'esprit d'entreprise

Le rapport souligne que l'esprit d'entreprise des femmes contribue à accroître l'indépendance économique des femmes et leur autonomisation, ce qui est une condition préalable essentielle pour parvenir à des sociétés égalitaires entre les sexes et devrait être encouragé et promu dans toute l'UE. À cet égard, la Commission est invitée à :

- intensifier ses efforts pour augmenter le taux d'emploi des femmes en Europe et faciliter leur accès au marché du travail, notamment en offrant **davantage d'incitations** pour promouvoir l'esprit d'entreprise des femmes;

- **renforcer les réseaux** axés sur l'esprit d'entreprise des femmes au niveau européen afin de stimuler l'innovation et la coopération entre les réseaux nationaux, européens et internationaux;

- mettre en avant les femmes entrepreneurs et investisseurs de premier plan **en tant que modèles** en lançant une campagne européenne de sensibilisation au potentiel de l'esprit d'entreprise, ciblant principalement les femmes.

Tout en saluant les programmes publics et privés de promotion de l'esprit d'entreprise chez les femmes dans les États membres, qui comprennent des aspects de mise en réseau, de mentorat, de formation, de coaching et de services de conseil, ainsi que des conseils professionnels sur les questions juridiques et fiscales, les députés ont appelé la Commission et les États membres à **partager les meilleures pratiques** pour renforcer et accroître la part des femmes entrepreneurs et indépendantes au sein de l'UE.

Le rapport appelle à une plus grande promotion et sensibilisation des femmes **aux matières scientifiques, technologiques, techniques et mathématiques (STEM), à l'éducation numérique et à la culture**

financière afin de combattre les stéréotypes dominants dans l'éducation, la formation, les programmes scolaires et l'orientation professionnelle.

Les députés ont regretté le fait que les femmes soient sous-représentées dans les postes de direction et ont souligné la nécessité de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de décision dans les entreprises et la gestion. Ils ont appelé à l'élaboration d'une stratégie avec les États membres pour **assurer la représentation significative de toutes les femmes de divers horizons dans les rôles de décision** assortie de mesures et de politiques spécifiques pour promouvoir leur autonomisation économique.

Accès aux capitaux

Constatant que les femmes entrepreneurs sont plus susceptibles d'utiliser des sources non conventionnelles de financement, telles que le prêt participatif et les plateformes de financement, le rapport invite les États membres et la Commission à sensibiliser et à **faciliter l'accès au financement pour les femmes entrepreneurs et indépendantes**, y compris les formes alternatives de financement. Les députés soulignent le rôle important des microcrédits dans l'amélioration de l'inclusion financière des femmes en surmontant les barrières commerciales et sociales sur les marchés financiers.

Les États membres et les autorités régionales et locales sont encouragés à **utiliser les Fonds structurels européens** actuels pour cibler et promouvoir les femmes entrepreneurs et indépendantes. En outre, la Commission est invitée à mettre en place un **réseau européen d'investisseurs** soucieux de l'égalité des sexes afin d'offrir aux entreprises dirigées par des femmes des connexions, des réseaux et des possibilités de financement pertinents.

Le rapport a également souligné la nécessité de mener des **campagnes de sensibilisation et d'information** sur les possibilités actuelles et futures de financement de l'UE pour les femmes entrepreneurs afin de fournir un soutien adapté aux femmes propriétaires d'entreprises et aux femmes entrepreneurs et d'accroître la visibilité des femmes dirigeantes afin qu'elles puissent fournir des modèles plus forts et briser les stéréotypes actuels. À cet égard, la Commission est invitée à établir un **plan d'action pour l'entrepreneuriat féminin**.

Un meilleur cadre pour les femmes entrepreneurs

Les députés ont souligné la nécessité de **supprimer les obstacles administratifs** à la création d'entreprise afin de rendre le statut d'entrepreneur ou d'indépendant plus attrayant pour les femmes, y compris les femmes migrantes. Ils ont appelé les États membres à envisager de développer des plans administratifs normalisés que les entrepreneurs puissent suivre aux premiers stades de la création d’une entreprise. Des lignes directrices, des formulaires simplifiés, des procédures et des processus sont nécessaires pour aider les entrepreneuses qui exercent une activité indépendante à se frayer un chemin à travers le paysage réglementaire.

Les États membres devraient également envisager des **incitations fiscales renforcées** ou des structures fiscales flexibles afin d'améliorer les conditions cadres pour l'entrepreneuriat et le travail indépendant.

Reconnaissant que l'esprit d'entreprise et le travail indépendant des femmes offrent la flexibilité nécessaire pour atteindre un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, le rapport a invité la Commission et les États membres à **garantir un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée** en améliorant les congés de maternité, de paternité, parentaux et de garde, en proposant des horaires de travail flexibles et des structures de garde d'enfants sur place, et en encourageant le télétravail.